

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 6 (1868)
Heft: 19

Vorwort

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 9 mai 1868.

Il vient de paraître, à Genève, un petit volume fort élégant au point de vue typographique et très intéressant dans son contenu. Ce sont des *Souvenirs d'un soldat suisse au service de Naples, de 1857 à 1859*. L'auteur de cette relation, M. Aug. Meylan, a raconté là simplement, dans un style familier mais très attrayant, une foule de détails sur le service des Suisses à Naples, qu'on chercherait vainement ailleurs ; c'est la vie du soldat mercenaire sous son côté le plus curieux peut-être ; ce sont ses impressions à son arrivée sous cette discipline de fer ; ce sont ses réminiscences, ses soupirs, ses tristesses en pensant à la patrie, à son hameau, à tout ce qu'il a laissé pour une vie matérielle, abrutissante. Et tout cela enchaîné à de pittoresques descriptions sur les mœurs napolitaines, sur Ferdinand II et son peuple. Le livre se termine par un récit très émouvant des tristes épisodes de juillet 1859, qui donnèrent lieu au licenciement des régiments suisses.

Nous ne voulons pas analyser plus en détail les pages de M. Meylan, afin de ne pas nuire au plaisir qu'elles procureront sans doute à de nombreux lecteurs ; nous nous permettons seulement d'en reproduire ici la préface :

« Avant 1859, la Suisse était en tourée d'un réseau de bureaux de recrutement pour tous les services militaires possibles. La Hollande, de Lœrach, envoyait partout des agents racoleurs. Rome avait ses bureaux jusque dans les villes catholiques de la Confédération. Naples, qui avait presque une armée suisse, avait ses agences sur toute l'étendue de la frontière. Bâle, Constance, Bregenz, Lecco, étaient autant de grands dépôts sur lesquels étaient dirigées les recrues. Les sous-officiers prenaient, de Naples, six mois ou une année de congé, venaient en Suisse aux frais du gouvernement napolitain, puis recrutaient, dans le pays, tous les malheureux sans ouvrage, les misérables, les têtes brûlées et les âmes incomprises. Les hommes né manquaient pas. Les promesses, les tableaux les plus riants de la vie de soldat décidaient les indécis.

Quand un sergent avait, dans un dépôt, son nombre d'hommes suffisant, il partait à travers les grandes montagnes du Tyrol ; alors les ignorants montagnards accouraient sur la route, devant les cha-

lets. Les Tyroliennes offraient de l'eau-de-vie et criaient aux recrues harassées de fatigue : *C'est bien, vous allez servir le Saint-Père, vous faites une bonne action, mais vous aurez bien chaud.*

On dirigeait les recrues sur Livourne, à travers tous les petits Etats souverains ; partout, sur leur passage, la foule accourait.

A Livourne, on les logeait dans le théâtre San-Leopoldo ; on les gardait là dans l'oisiveté, jusqu'à ce que plusieurs transports permissent d'en garnir le pont du Stromboli, du Vesuvio, du Capri, ou de l'Etna. Quand ces transports étaient arrivés à Naples, on les distribuait dans les régiments qui avaient le plus besoin d'hommes.

Les régiments se componaient de douze compagnies, dont deux de grenadiers, deux de voltigeurs et huit du centre. Il y avait en outre, dans chaque régiment, une section d'artillerie, composée des plus beaux soldats. Chaque section avait une centaine d'hommes et cinquante chevaux. Les quatre régiments formaient donc une batterie complète, la plus belle, peut-être, du royaume.

Ferdinand II, qui avait pu remarquer combien il avait peu à compter sur ses régiments indigènes, s'était décidé à former un bataillon de chasseurs étrangers ; ce bataillon prit le numéro treize. Il était connu dans toute l'armée par sa belle tenue, par ses manœuvres rapides. Le treizième formait un corps aussi solide que les régiments, aussi prompt qu'un bataillon de zouaves ou de chasseurs de Vincennes. Il tenait presque toujours garnison dans la province.

Une discipline de fer régnait dans l'armée suisse au service de Naples. Les plus inoffensifs délits étaient punis avec une rigueur extrême. La peine de la savate était appliquée aux récidivistes en ivrognerie, aux querelleurs, à ceux qui sortaient le sabre du fourreau. Puis le bâton, supplice infâme, était infligé aux coupables de délits plus graves. Deux sous-officiers, chacun un paquet de verges à ses pieds, frappaient sur le bas des reins du coupable cinquante, cent ou deux cents coups de bâton. Ce spectacle atroce était devenu si commun, que les soldats y assistaient sans sourciller ; les recrues bien souvent en prenaient mal. Le code pénal prévoyait une multitude de cas de mort.

Les officiers avaient une autorité morale énorme. Peu se faisaient aimer du soldat. Les sous-officiers cherchaient à imiter leurs officiers, de là, une grande distance entre le simple soldat et le caporal.

Les vieux soldats étaient presque tous adonnés à l'eau-de-vie. Plusieurs régiments même nommaient régulièrement des sous-officiers de surveillance, avec mission de prendre note des buveurs, qui encourraient une punition de huit jours de salle de police, minimum de la peine. Cette intempérence des Suisses faisait contraste avec ce peuple napolitain si sobre.

Chacun le sait, les Suisses avaient l'habit rouge pour grande tenue, la veste blanche pour la semaine, la capote pour l'hiver. De plus, deux toilettes complètes en coutil bleu qu'on appelait la *fatigue*. La tenue de *fatigue* était aux frais du soldat. Le gouvernement fournissait quatre pantalons blancs pour quatre ans.

Les colonels, lieutenants-colonels, majors et commandants, avaient des traitements bien supérieurs à ceux de l'armée napolitaine; ces traitements princiers leur permettaient d'adoucir de mille manières la vie de caserne. Un colonel suisse, à ce que disaient les soldats, touchait une quinzaine de mille francs, non compris ses ordonnances et ses chevaux, avec les rations qui y sont attachées.

Tous les Suisses n'avaient pas droit aux honneurs et à l'avancement : ceux seuls qui appartenaient aux cantons capitulants pouvaient devenir officiers, les autres devaient se contenter des grades inférieurs jusqu'à adjudant.

L'armée n'était ni une armée aguerrie, ni avide de gloire, le niveau moral était bas, le chauvinisme nul. Les soldats allaient volontiers aux processions, aux services d'église, parce que, alors, ils avaient une indemnité, bien légère, il est vrai, mais enfin qui venait à propos.

Les maladies, les condamnations, les galères, les renvois et les suicides éclaircissaient les rangs. Les suicides avaient parfois quelque chose de contagieux et d'effrayant. Quand prenait la manie du suicide, le dégoût du métier de soldat, la nostalgie, alors on les comptait par six, jusqu'à dix, en une semaine. Quelques soldats, subitement pris par le mal, se précipitaient des plus hauts étages du quartier sur la cour dallée, d'autres se pendaient jusque dans les salles de police; d'autres encore, et c'était le plus souvent, se tiraient, pour en finir, un coup de fusil.

Les malheureux qui n'avaient pu accomplir leurs projets étaient punis de la salle de police, ou bien le docteur les tenait pendant un mois à l'infirmerie, les traitant comme on traite les aliénés, ne leur accordant qu'un peu de bouillon et un peu de soupe, car c'est par la faim que les hommes s'attachent à la vie.

On avait quelques égards pour les recrues, le règlement était moins sévère et les punitions moins rigoureuses. Une recrue devait s'exercer pendant six, huit ou dix mois, avant d'être autorisée à faire le *service*. Une fois au *bataillon*, les recrues perdaient le bénéfice de ce titre, et étaient traitées avec autant de rigueur que les anciens.

Une année avant le *temps fini*, il était déjà fait, au moyen de brillantes piastres, des offres de renagement aux soldats. Ceux-ci, comptant toujours

sur une catastrophe, une guerre, un événement imprévu, se rengeaient pour quatre autres années. Au bout de huit ans ils cherchaient à obtenir le chevron des dix ans. Au bout de dix ans, c'étaient de vieux soldats incapables de faire autre chose que le métier de soldat, ou de suisse aux églises, et ils restaient soldats.

Il y avait un vieux soldat, dans une compagnie, qui était décoré de trois chevrons et d'une quantité de médailles, parmi lesquelles on distinguait celle de vingt-cinq ans. Or, quand il était sur le point de terminer son premier engagement de quatre ans, il était bien décidé à quitter le pays; il eut la maladresse d'imiter le coassement du corbeau au moment où un aumônier catholique passait dans la chambrée; l'aumônier, qui l'avait parfaitement vu, s'arrêtant devant lui, dit à l'officier qui l'accompagnait : Voilà un gaillard qui a une voix charmante, il imite tous les oiseaux, fourrez-le moi en cage, il chantera encore mieux. Le soldat fut mis à la salle de police. Epouvanté des suites de son imprudence, il se voyait déjà traîné devant le conseil de guerre. Son sergent-major lui fit offrir la levée de sa punition, une belle piastre neuve, et une plume pour signer un nouvel engagement. Il signa. Souvent il répétait en montrant ses chevrons : Ça vous apprendra, jeunes gens, à imiter les oiseaux.

L'armée suisse ne frayait pas avec l'armée napolitaine. Il y avait, du côté des Napolitains, une sorte de peur; du côté des Suisses, un peu de mépris. Le peuple tutoyait volontiers les Suisses.

En 1859, la cavalerie, l'artillerie et les pontonniers napolitains étaient encore armés des anciens fusils à pierre. Toute la troupe, sauf les chasseurs et les hussards, avaient le pantalon rouge.

La flotte napolitaine se composait de trois ou quatre vaisseaux de ligne qui tenaient difficilement la mer, de plusieurs belles frégates à vapeur et de quelques canonnières.

Napolitains, Calabrais et Siciliens se détestaient cordialement les uns les autres, de là le peu d'homogénéité dans l'armée.

Quand les régiments apprirent que les capitulations allaient être terminées, les hommes se rengeaient volontiers, ils espéraient ainsi ne pas terminer leur temps, et être licenciés par le gouvernement.

Lorsque la catastrophe du Champ-de-Mars obligea le roi à licencier l'armée suisse, ce fut un sauve-qui-peut général. François II essaya bien de former des bataillons étrangers, mais, comme les moutons de Panurge, les soldats se suivaient les uns les autres, et peu restèrent avec François II sur le Volturne.

Seuls, quelques vieux vétérans de St-Elme suivirent le roi dans les forts de Gaète, supportant, avec l'antique héroïsme du soldat suisse, les privations de tous genres.

Le jour de Noël 1860, ce jour de bienveillance universelle, fut choisi par les Piémontais pour faire pleuvoir sur les forts une grêle d'obus. Immobiles à leur poste, ces vieux soldats firent l'admiration de l'armée. Le lendemain, on en trouva quelques-uns morts de fatigue le sac au dos. »